

**RÈGLEMENT 2794-2021-2**

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010  
concernant l'usage d'élevage à des fins strictement personnelles dans la zone  
rurale Aj01B, secteur des rues Fréchette et Jovi

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à  
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

**ATTENDU QUE** la Ville de Magog a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le  
Règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter des restrictions concernant l'élevage à des fins  
strictement personnelles dans la zone rurale Aj01B;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prévoir un nombre maximal d'animaux afin de limiter les  
impacts sur le voisinage résidentiel;

**ATTENDU QUE** les distances séparatrices seront applicables;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,  
c. C-19), lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné  
et le projet de règlement a été déposé;

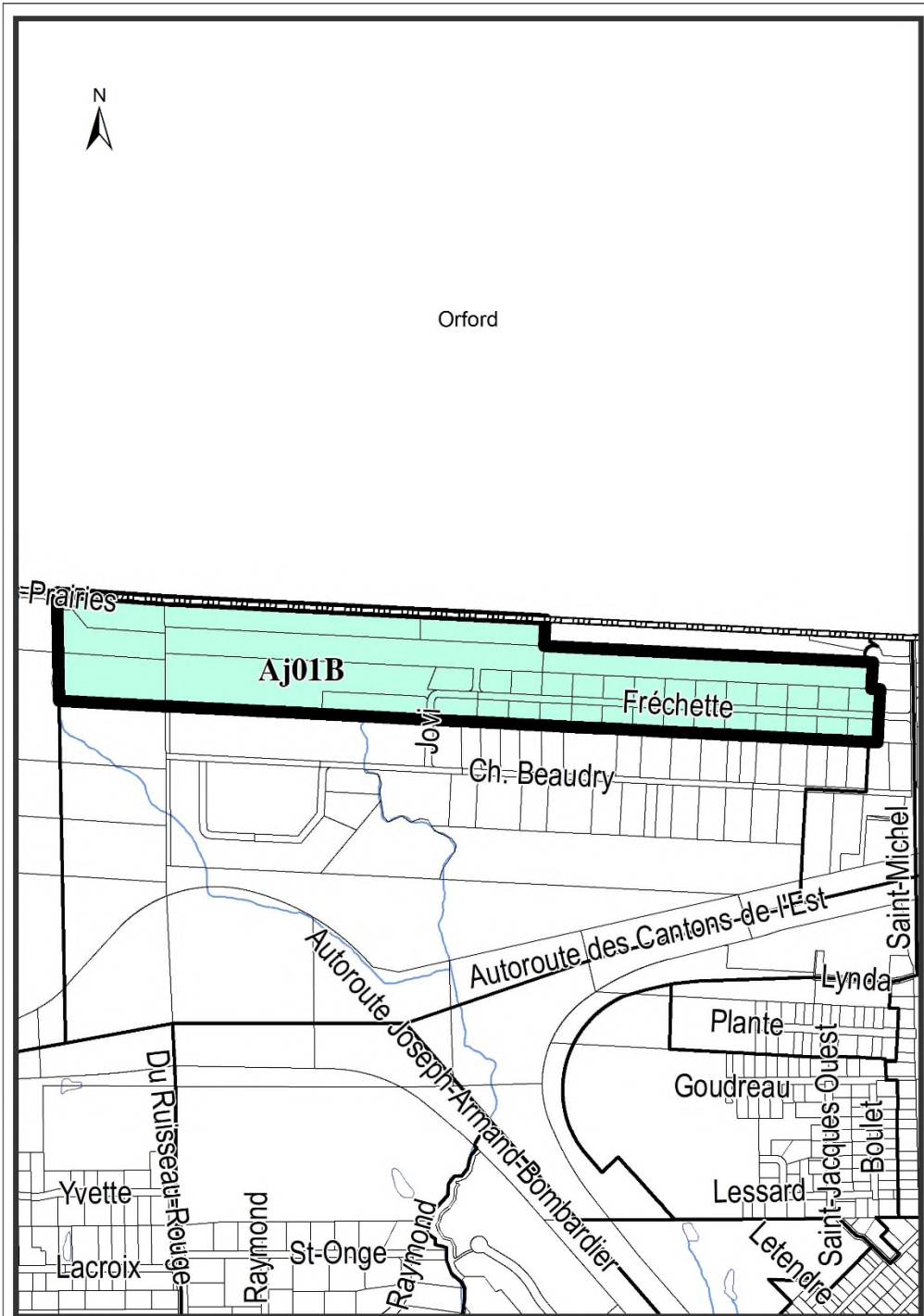
**ATTENDU QUE** la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant  
son adoption lors de la séance du ;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe V du Règlement de zonage 2368-2010 concernant les grilles des usages et des normes d'implantation par zone est modifiée à la grille correspondant à la zone Aj01B en ajoutant, dans la case correspondant à la ligne « Agricole – A3.1 – Élevage (strictement à des fins personnelles) » et pour la colonne « Aj01B », l'expression « 140 » en exposant.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vicki-May Hamm, mairesse

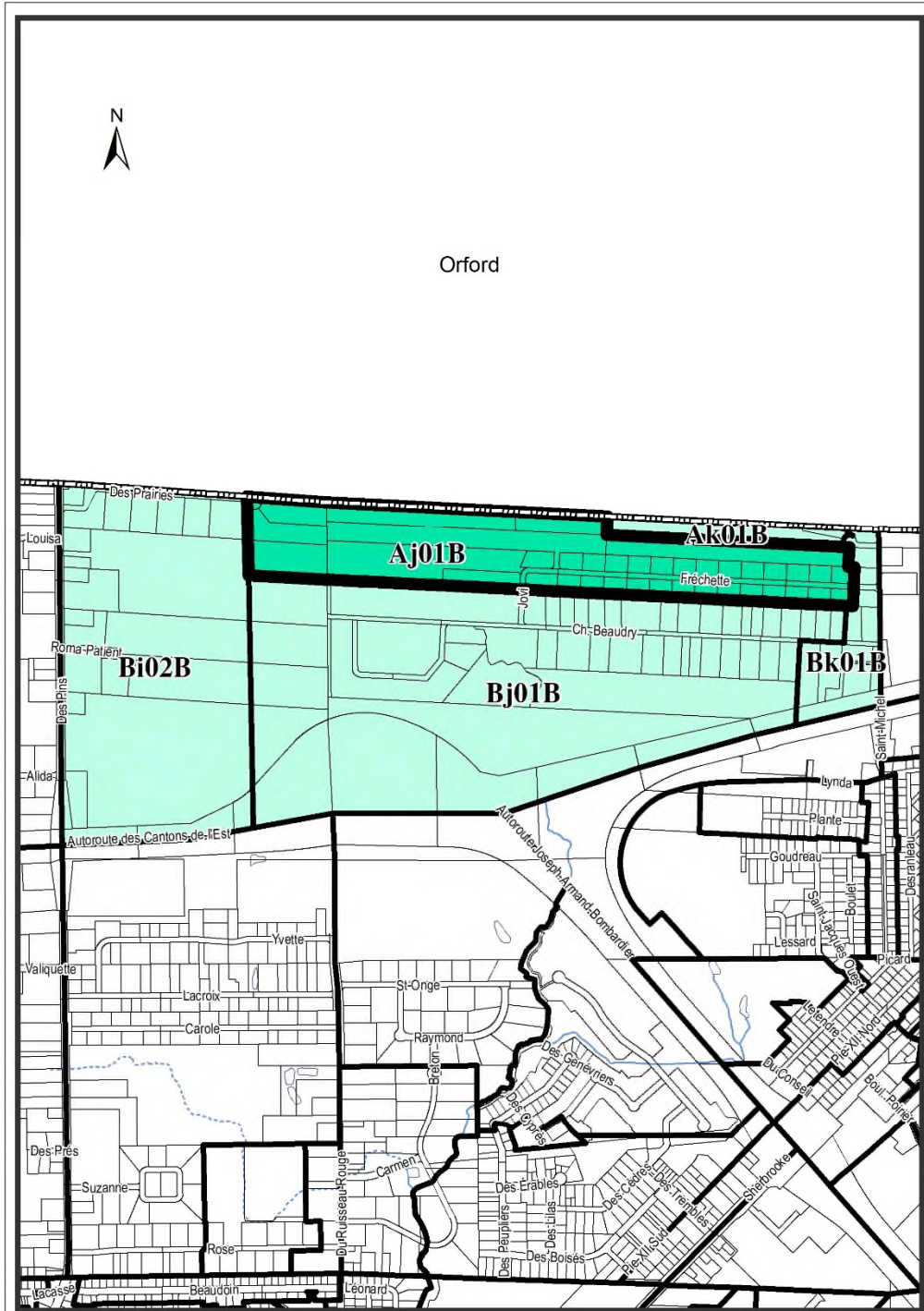
Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe



 Zone concernée

<b>VILLE DE MAGOG</b> <b>PPCMOI</b> <b>ZONE CONCERNÉE</b>		Préparé par : Lysanne Hébert Technicienne en urbanisme, Division urbanisme Date : 2020-11-23
200 0 200 400 600 mètres		Approuvé par : Mélissa Charbonneau Coordonnatrice, Division urbanisme Date : 2020-11-23
Nom fichier :	Plan no. :	Séquence :





- Zone concernée
- Zone contiguë

<b>VILLE DE MAGOG</b> <b>ZONAGE</b> ZONE CONCERNÉE ET ZONES CONTIGUËS		Préparé par : <b>Lysanne Hébert</b> Technicienne en urbanisme, Division urbanisme Date : 2020-11-23
		Approuvé par : <b>Mélissa Charbonneau</b> Coordonnatrice, Division urbanisme Date : 2020-11-23
Nom fichier :	Plan no. :	Séquence :

